

**DECRET N° 2010-125 DU 28 AVRIL 2010**

portant approbation du budget prévisionnel  
de la Société Béninoise des Manutentions  
Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires et Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2010 ;



**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Economie  
Maritime, des Transports Maritimes et  
Infrastructures Portuaires,

**Issa BADAROU SOULE**